



La Cour des comptes veut mettre les collectivités locales au régime

Les magistrats financiers demandent à l'Etat de veiller à ce que les collectivités réduisent vraiment leurs dépenses.

Julie Chauveau
jchauveau@lesechos.fr

Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, n'y est pas allé par quatre chemins hier en présentant le premier rapport thématique sur les finances des collectivités locales. Révélé par « Les Echos » le 19 septembre, ce document de quelque 500 pages appelle les élus à « *un freinage effectif des dépenses de fonctionnement, en particulier pour les communes et les intercommunalités* ». Les dépenses de fonctionnement sont celles qui ont le plus progressé : 3,1 % en plus de l'inflation chaque année en moyenne depuis 1983, a fustigé Didier Migaud. En 2012, la hausse a encore dépassé les prévisions avec +1,1 % contre +0,7 % anticipé. La Cour demande au gouvernement de « *construire un dispositif de gouvernance* » associant les collectivités à la définition des objectifs financiers qui les concernent et insiste sur le fait qu'il doit « *permettre de veiller à leur respect* ».

A ceux qui seraient tentés de se réfugier derrière la libre administration des collectivités, Didier Migaud répond que l'engagement européen de l'Etat de réduire ses déficits concerne toutes les administrations. « *Chacun des budgets*

des dizaines de milliers de collectivités a un impact significatif sur la situation d'ensemble de nos finances. Les gestionnaires locaux ne peuvent raisonner comme s'ils étaient isolés », martèle le premier président. Les quelque 75 milliards de dotations, même s'ils sont le produit de transferts de fiscalité historiques, représentent 36 % de leurs ressources. Cette enveloppe, gelée en 2012, sera réduite de 6 % d'ici à 2015.

Loi de finances spécifique

Les magistrats n'expliquent en revanche pas clairement la manière dont l'Etat pourrait contraindre les élus à changer de comportement. L'Association des départements de France a suggéré la mise en place d'une loi de finances des collectivités sur le modèle de la loi de financement de la Sécurité sociale. Dans un communiqué publié hier, la Fédération des villes moyennes, dirigée par Christian Pierret, invite l'Etat à convoquer des Etats généraux des finances publiques locales et à favoriser la péréquation. De leur côté, l'Association des maires et les élus des intercommunalités insistent sur le fait que la dépense publique « *n'est pas liée de manière mécanique au nombre de fonctionnaires* ». Lorsque la production de services est externalisée (DSP ou acteurs privés), cela a pour conséquence une réduction du nombre de fonctionnaires, « *mais cela ne constitue pas obligatoirement une garantie de baisse des coûts* », ajoutent-ils. ■